

Adoption du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial du 14^{ème} arrondissement

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le conseil du 14^{ème} arrondissement, par la délibération n° 14 2023 09 votée le 30 mai 2023, a approuvé le compte administratif de l'état spécial (ESA) pour 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette approbation ouvre la possibilité de soumettre le budget supplémentaire 2023 à la décision de notre Assemblée.

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement et de report qui permet de compléter ou de rectifier les prévisions et autorisations budgétaires du budget primitif, plus particulièrement en ce qui concerne le résultat de l'exécution du budget de l'exercice précédent. Il intègre ainsi les restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif de l'exercice 2022 constate l'existence de crédits à reporter de droit d'un montant brut total de 1 937 424 € dont 417 161 € sur la dotation d'animation locale (DAL), 1 023 445 € sur la dotation de gestion locale (DGL) et 496 817 € sur la dotation d'investissement (DI). Ces montants regroupent les restes libres d'emploi, c'est-à-dire les crédits qui n'ont pas fait l'objet d'un engagement juridique et les restes à réaliser, crédits qui ont fait l'objet d'un engagement juridique mais n'ont pas donné lieu à un mandatement en 2022.

Le vote du budget supplémentaire constitue également l'occasion de réaliser des transferts de l'ESA vers le budget municipal (budget général de la Ville de Paris), ainsi que des virements entre les 3 dotations qui composent l'ESA (DAL, DGL, DI). L'article L. 2511-45 du CGCT dispose en effet que, lors de l'examen du budget supplémentaire, les dotations des arrondissements peuvent être modifiées ; ces modifications doivent être approuvées, après avis d'une commission composée de la Maire de Paris et des Maires d'arrondissement, par le conseil d'arrondissement et par le Conseil de Paris

Cette commission s'est réunie le 11 avril 2023 ; hormis le constat du report de plein droit sur l'exercice budgétaire 2023 du solde d'exécution de l'état spécial de 2022, elle a émis un avis favorable aux opérations de transferts et abondements suivants :

- Transfert récurrent de l'état spécial vers le budget général de la Ville pour les végétaux produits en régie par le Centre Horticole de Rungis (21 969 €) et la réparation de matériel horticole (20 341 €) soit un total de 42 310 €.
- Inscription de crédits supplémentaires d'un montant de 1,56 M€ pour le paiement des fluides 2022, tels qu'estimés par la DCPA et la prise en charge de dépenses supplémentaires de gardiennage à hauteur de 60 000 €.

Lors de sa séance des 5, 6, 7, 8 et 9 juin 2023 le Conseil de Paris a confirmé l'avis favorable de la commission réunie le 11 avril 2022. Il a adopté le montant global du Budget Supplémentaire 2023 de l'ensemble des états spéciaux, à propos duquel il convient que le Conseil d'arrondissement délibère, notamment pour fixer la répartition des crédits à l'intérieur de chaque dotation.

Les tableaux constitutifs du Budget supplémentaire du 14ème arrondissement au titre de 2023, figurent ci-dessous. Une présentation plus détaillée par rubrique fonctionnelle est en outre annexée au présent projet de délibération.

Les tableaux ci-après distinguent les crédits d'investissement pour la dotation d'investissement et les crédits de fonctionnement qui regroupent la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale.

Ils sont présentés en trois colonnes :

- la colonne « budget primitif » (BP) qui reprend les crédits initialement prévus pour l'exercice 2023 et qui ont fait l'objet d'un vote au Conseil de Paris au mois de décembre au Conseil de Paris 2022 ;
- la colonne « budget supplémentaire » (BS) qui reprend le solde net des crédits après reports du compte administratif, transferts, mouvements et abondements ;
- la colonne « nouvelles fixations » qui retrace l'ensemble des crédits ouverts pour 2023 à l'issue du vote du budget supplémentaire.

ETAT SPECIAL DU 14ème ARRONDISSEMENT

Budget Supplémentaire 2023 Fonctionnement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		8 386 767,00	2 611 986,80	10 998 753,80
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 002 - RESULTAT REPORTE				
	002 RESULTAT REPORTE		1 440 606,91	1 440 606,91
	Total chapitre 002	-	1 440 606,91	1 440 606,91
Chapitre 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	763 597,00	0,00	763 597,00
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	7 623 170,00	1 171 379,89	8 794 549,89
	Total chapitre 74	8 386 767,00	1 171 379,89	9 558 146,89
	Total Fonction 020	8 386 767,00	2 611 986,80	10 998 753,80
TOTAL RECETTES		8 386 767,00	2 611 986,80	10 998 753,80

Budget Supplémentaire 2023 Investissement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		265 299,00	496 817,59	762 116,59
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 RESULTAT REPORTE		496 817,59	496 817,59
	Total chapitre 458201	-	496 817,59	496 817,59
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	265 299,00	0,00	265 299,00
	Total chapitre 458201	265 299,00	-	265 299,00
	Total Fonction 020	265 299,00	496 817,59	762 116,59
TOTAL RECETTES		265 299,00	496 817,59	762 116,59

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver à présent ce budget supplémentaire 2023 qui sera soumis au Conseil de Paris des 7 et 8 juillet prochains.

La Maire du 14ème arrondissement,

Carine PETIT